
CONSEIL MUNICIPAL
du
Lundi 3 avril 2020 à 13h30 en visioconférence

Étaient présents : Jean-Paul COZIEN, Emmanuel GUEGUEN, Nadine HASCOET, Stéphane JAYR, , Brigitte LANNUZEL, Danièle LE STER, Jean-Christophe MAHE, Estelle PAUMARD, Anne-Marie RIOU, Sébastien BOURHIS

Absents excusés : Bernard PALUD, Yann ILEMOINE (pouvoir donné à JP COZIEN), Bruno KERIHUEL (pouvoir donné à Danièle LE STER), Valérie LE ROUX (pouvoir donné à JP COZIEN),

Étaient absents : Dominique LECOMTE, Isabelle MORVAN, Pierre TALLEC

Approbation du conseil du 13 février 2020 à l'unanimité

Le maire rappelle le projet de délibération d'Age et Vie. La commune a déjà délibéré lors d'un précédent conseil sur la vente du terrain. Il s'agit aujourd'hui d'en préciser les conditions de cession.

Il informe également que l'élaboration du permis sera réalisée durant la période de confinement afin de soumettre le permis de construire à l'instruction en juin. Le prix de vente est fixé à 13.90€/m². La surface de la parcelle vendue sera de l'ordre de 2900m².

Il a été décidé à l'unanimité de :

- Autoriser la cession d'une partie de la parcelle cadastrée Section YP N° 14, d'une emprise d'environ 2 900 m² à la société « Ages et Vie Habitat » pour le montant estimé de 13,90 € le m² et droits d'enregistrement,
- Mandater Monsieur le Maire, à procéder à toute signature en ce sens, y compris la signature de l'acte de vente, étant précisé que les frais, taxes, droits et honoraires seront à la charge de l'acquéreur et consentir toute servitude de passage pour véhicules et passage de tous réseaux secs et humides ou toutes servitudes qui pourraient nécessaires.